

Accident du travail / Maladie professionnelle

SALARIÉ INTÉRIMAIRE : UN ACCOMPAGNEMENT
À LA RECONVERSION SUR MESURE



Pôle  Reconversion

Un soutien individualisé jusqu'au retour à l'emploi

Pour un(e) salarié(e) intérimaire, victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle l'empêchant de reprendre son ancien poste,

- Comment rebondir professionnellement ?
- Sur quel métier se positionner ? • Comment retrouver un emploi ?
- Par où commencer ? • Par qui se faire aider ?

A toutes ces questions complexes, le Pôle Reconversion du FPETT apporte des réponses concrètes avec une offre de services d'accompagnement à la reconversion, sur mesure et simple à mobiliser.

UN(E) INTERLOCUTEUR(TRICE) PRIVILÉGIÉ(E) : le(la) Conseiller(ère) Parcours Reconversion

Le contact humain est essentiel pour réussir sa reconversion lorsque l'on ne peut pas reprendre un emploi à cause d'un problème de santé.

Ce contact est au cœur du Pôle Reconversion : ses Conseillers(ères) Parcours Reconversion prennent en compte toutes les composantes de chaque situation et mettent en place un accompagnement individualisé sur la durée.



AUX CÔTÉS DE L'INTÉRIMAIRE DE A À Z

Analyser les compétences, aider à formuler un projet de reconversion, établir un plan d'action, prendre rendez-vous avec les organismes et les relancer si besoin, rechercher et financer une formation, faciliter les échanges entre agences d'emploi et salariés intérimaires... à chaque étape de son projet, le(la) salarié(e) intérimaire est guidé(e) et soutenu(e) avec un objectif prioritaire : **réussir son retour à l'emploi dans les meilleures conditions.**

UNE INFORMATION CIBLÉE SUR LES FORMATIONS ADAPTÉES

Choisir une nouvelle orientation professionnelle nécessite d'acquérir de nouvelles compétences.

A cette étape clé, le Pôle Reconversion guide le(la) salarié(e) intérimaire dans son choix de formation et recherche les financements mobilisables. Des dispositifs spécifiques de branche existent pour accéder à la formation comme, par exemple, le Bilan de reconversion et le CAR (Contrat d'Alternance et de Reconversion).

LE BILAN DE RECONVERSION ET LE CAR : dédiés aux intérimaires

- **Bilan de Reconversion** : dispositif d'accompagnement ayant pour objectif de travailler sur la réorientation professionnelle, de préférence pendant le temps d'arrêt de travail, en engageant une réflexion sur les perspectives de retour à l'emploi en tenant compte des problématiques de santé.
- **Le CAR** : contrat de travail d'une durée de 12 mois maximum s'articulant en deux étapes : une formation qui peut être suivie de manière continue ou non puis la réalisation de missions, dans les 3 mois suivant cette formation, pour confirmer les acquis.

UN ENGAGEMENT SUR LE LONG TERME

Le Pôle Reconversion du FPETT est aux côtés des salariés intérimaires jusqu'à leur retour à l'emploi et épaulé les agences de travail temporaire dans leurs démarches d'accompagnement pour faciliter le rebond professionnel.



En 2024, à titre expérimental, les salariés intérimaires en risque d'inaptitude pour cause de maladie ou d'accident **dans leur vie personnelle** peuvent aussi bénéficier de l'offre de services du Pôle Reconversion.



Pôle Reconversion

Une offre FPETT

UN SERVICE FACILE À MOBILISER



**POUR NOUS CONTACTER
OU EN SAVOIR PLUS :**

reconversion@fpett.fr

Nous répondons ou rappelons dans les 3 jours.



14 rue Riquet 75940 Paris Cedex 19
www.fpett.fr